

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 40  
Présents : 30  
Votants : 34

L'an deux mille seize, le trente juin à 19h00,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du  
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la  
présidence de Denis SEJOURNE  
Date de la convocation : 23 juin 2016.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 34  
Contre : 0  
Abstention : 0

Roger CHARVET (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO ; Cédric VIAL (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Gérard D'ALLIN ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER, Christiane GONTHIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Nathalie HENNER, Cédric MOREL, Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse); Louis BOCCHINO , Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73) ; Jean Paul PETIT, Frédéric CALVAIRE, (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz).

**OBJET : Rapport annuel 2015 du service  
élimination des déchets**

Pouvoirs : Jean Michel FERTIER à Roger CHARVET, Roger VILLIEN à Alain LECLERQ, Eric GRUBY à Jean Pierre ZURDO, Jacques RICHEL à Denis SEJOURNE

**CONFORMEMENT** aux dispositions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a rédigé son rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Elimination des Déchets pour l'année 2015 (cf. annexe).

**CONSIDERANT** que ce rapport a été transmis aux membres de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

Après avoir entendu l'exposé du président, le conseil communautaire, à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Elimination des Déchets

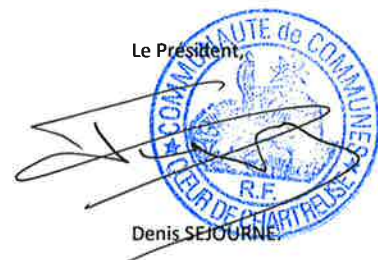
Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 1<sup>er</sup> juillet 2016,

Le Président,



Denis SEJOURNE

**C.C. COEUR DE CHARTREUSE**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité  
du Service Public d'Elimination des Déchets**

**2015**

**Adresse :** Pôle Tertiaire – ZI Chartreuse Guiers – 38 380 Entre-deux-Guiers

**Téléphone :** 04.76.66.81.74 / **Fax :** 04.76.66.13.65

**Email :** [accueil@cc-coeurdechartreuse.fr](mailto:accueil@cc-coeurdechartreuse.fr)

**N°Siren/Siret :** 20004011100011

# A - Les indicateurs techniques

## 1. Le territoire desservi

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC), créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et issue de la fusion des CC Chartreuse Guiers, des Entremonts et du Mont Beauvoir, est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Commune	Code postal	Population INSEE 2012 (2015)		
		municipale	comptée à part	totale
Corbel	73 160	138	5	143
Entre-deux-Guiers	38 380	1 755	28	1 783
Entremont-le-Vieux	73 670	643	10	653
La Bauche	73 360	507	8	515
Les Echelles	73 360	1 197	26	1 223
Miribel-les-Echelles	38 380	1 740	38	1 778
St-Christophe-la-Grotte	73 360	518	11	529
St-Christophe-sur-Guiers	38 380	866	12	878
St-Franc	73 360	140	16	156
St-Jean-de-Couz	73 160	245	6	251
St-Joseph-de-Rivière	38 134	1 174	32	1 206
St-Laurent-du-Pont	38 380	4 526	79	4 605
St-Pierre-de-Chartreuse	38 380	1 009	24	1 033
St-Pierre-d'Entremont Isère	73 670	557	17	574
St-Pierre-d'Entremont Savoie	73 670	421	19	440
St-Pierre-de-Genebrois	73 360	354	4	358
St-Thibaud-de-Couz	73 160	1 025	13	1 038
<b>TOTAL</b>		<b>16 815</b>	<b>348</b>	<b>17 163</b>

Population DGF 2015 = 18 960 habitants

Superficie = 351 km<sup>2</sup>

➤ **Classification Ademe - typologie du territoire : MIXTE RURAL**

## 2. La collecte et le traitement

En 2015, le service déchets de la CCCC était constitué de 4 emplois ETP : 1 responsable de service, 1 chauffeur de camion ordures ménagères, 1 ripeur ordures ménagères/gardien de déchèterie et 1 gardien de déchèterie.

La CCCC exerce sa compétence « collecte des ordures ménagères » au travers d'une régie sur le secteur de l'ex-CC des Entremonts et de 2 marchés conclus par les précédentes collectivités :

- avec Sibuet Environnement pour le territoire de l'ex-CC Chartreuse Guiers
- avec SME Environnement pour le territoire de l'ex-CC du Mont Beauvoir

La collecte sélective est assurée en prestation de service par le groupement Sibuet Environnement/SME Environnement.

Le traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective est confié au syndicat Savoie Déchets dont la CCCC est adhérente.

La CCCC est en convention avec la Ligue contre le Cancer et reverse à l'association 3,05 € par tonne de verre collectée.

La CCCC exploite 2 déchèteries :

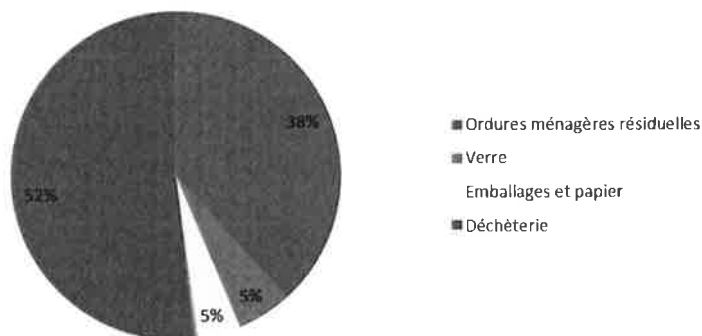
- 1 à Entre-deux-Guiers : régie en haut de quai, en marché avec Lely Environnement en bas de quai
- 1 à St-Pierre-d'Entremont 38 : régie en haut de quai, en marché avec Chartreuse Energie en bas de quai

La CCCC a signé plusieurs conventions avec d'autres prestataires pour la collecte et le traitement des flux suivants : batteries, câbles électriques, capsules de café, cartouches d'encre, huiles de cuisine et huiles moteur.

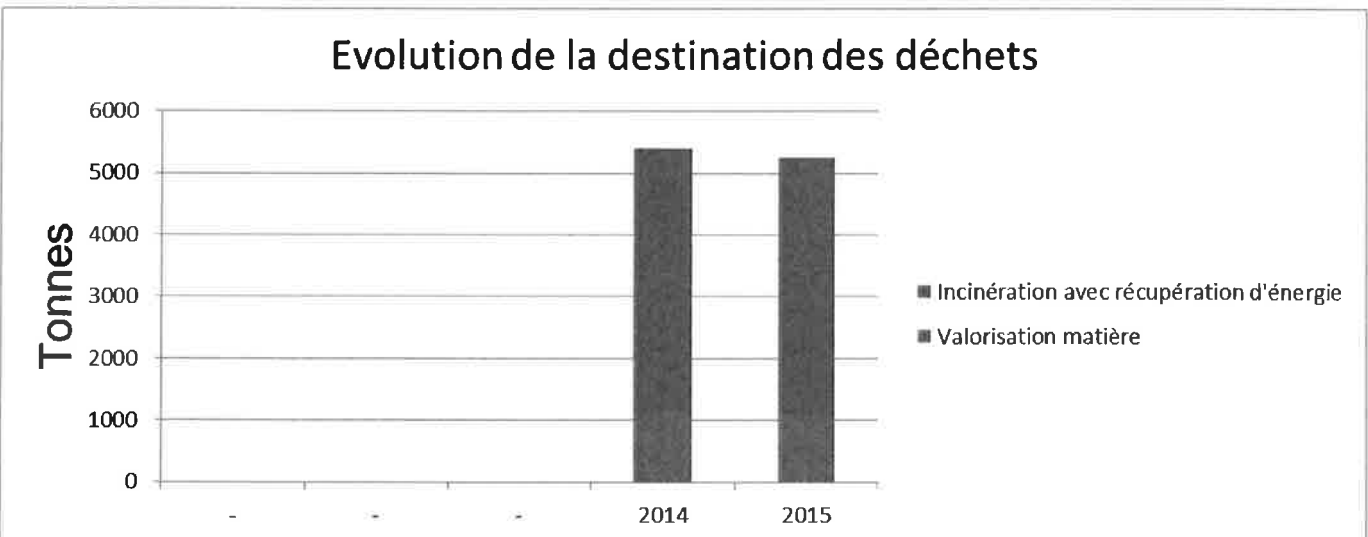
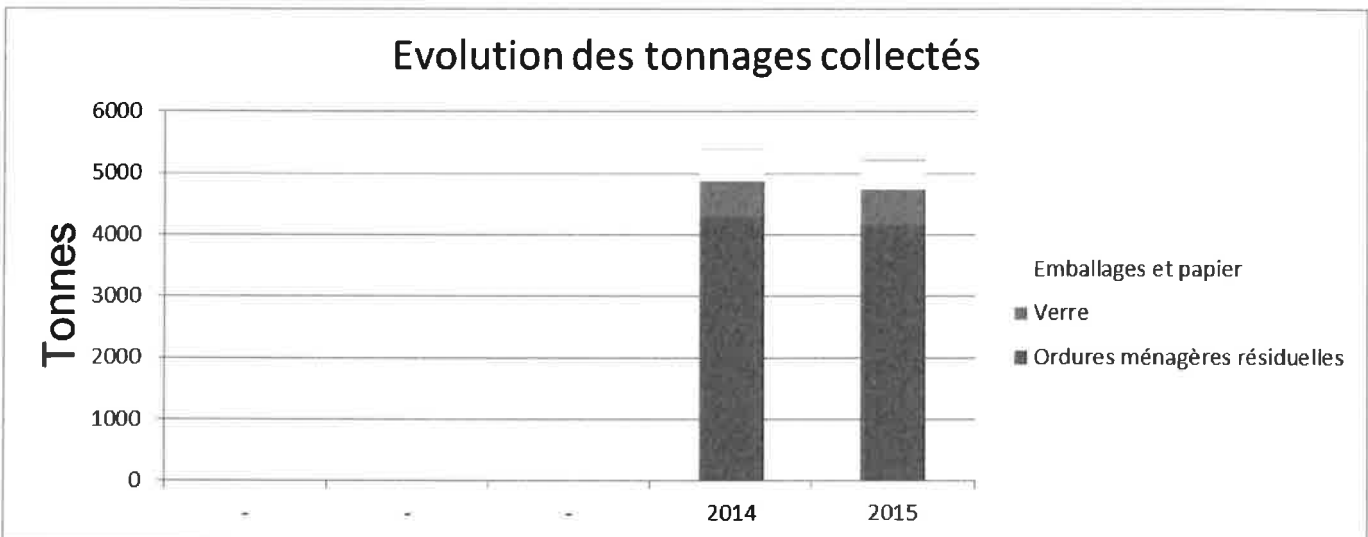
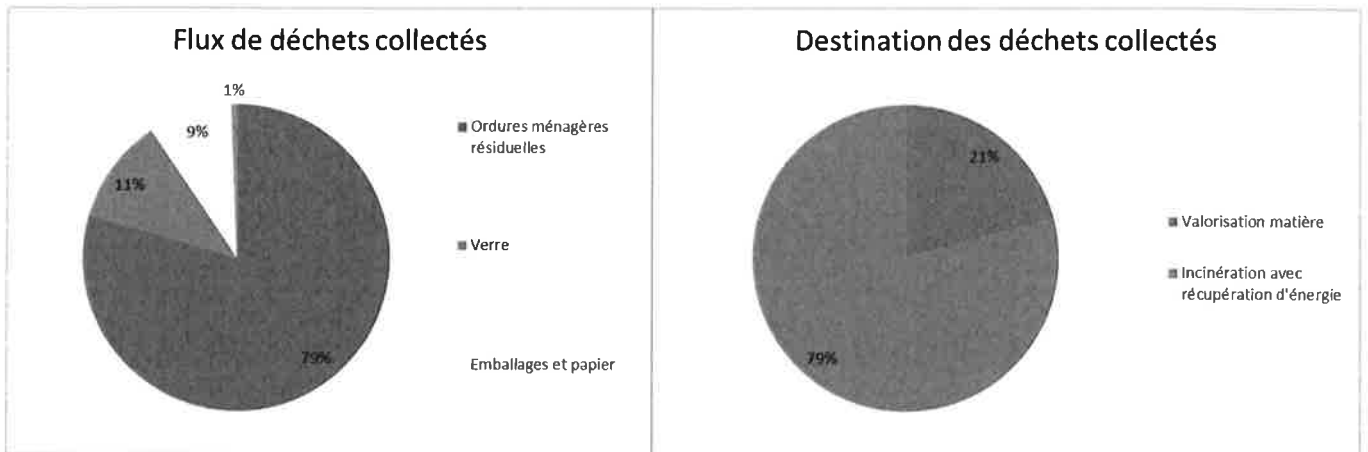
La CCCC a mis en place plusieurs conteneurs textiles sur son territoire, collectés et triés par Tri-Vallées et Le Relais.

Flux	Mode	Fréquence de collecte	Date de lancement	Collecteur	Exutoire	Tonnage 2015
<b>Ordures ménagères</b>	Porte-à-porte et points de regroupement	Ex-CCCG : C2 Ex-CCE : C1 à C2 Ex-CCMB : C1	01/01/2014	Sibuet Environnement SME Environnement régie	UVETD Savoie Déchets Chambéry	4 153 t
<b>Emballages</b>	Apport volontaire	C1 (en moyenne)	01/01/2014	Sibuet Environnement SME Environnement	Centre de tri Valespace Chambéry	170 t
<b>Papiers</b>	Apport volontaire	C0,5 (en moyenne)	01/01/2014	Sibuet Environnement SME Environnement	Centre de tri Valespace Chambéry	293 t
<b>Verre</b>	Apport volontaire	C0,5 (en moyenne)	01/01/2014	Sibuet Environnement SME Environnement	Quai de transfert SME Belley	580 t
<b>Déchèteries</b>	Apport volontaire	-	01/01/2014	Lely Environnement Chartreuse Energie	Multiple	5 623 t
<b>Textiles</b>	Apport volontaire	-	01/01/2014	Tri-Vallées Le Relais	Centre de tri Ugine Transit Gières	33 t
<b>TOTAL</b>						<b>10 852 t</b>

Déchets collectés par type de collecte



## Les ordures ménagères, la collecte sélective et les textiles



## Performances de collecte par habitant

	Ordures ménagères	Emballages	Papiers	Verre	Textiles
<b>CCCC 2015</b>	247 kg/hab	10 kg/hab	17 kg/hab	35 kg/hab	2 kg/hab
<b>Données Rhône-Alpes 2014 (Sindra/mixte rural)</b>	196 kg/hab	41 kg/hab		34 kg/hab	-

Refus de tri = 1 kg/hab

## Tonnages valorisés

Acier	Aluminium	Cartonnettes	Briques	PET clair	PET foncé	PEHD
12,61 t	0,96 t	62,40 t	6,01 t	16,15 t	7,49 t	10,06 t

Bouquin II (papier qualité supérieure)	Gros de magasin (papier qualité inférieure)
262,63 t	54,17 t

Verre
600,90 t

Il s'agit là des tonnages expédiés au cours de l'année sans que l'état des stocks à fin 2014 et fin 2015 n'ait été pris en compte.

## Les déchèteries

Commune / site	Statut ICPE	Mode de gestion	Date d'ouverture	Tonnage 2015
Entre-deux-Guiers - ZI Chartreuse Guiers	Autorisée	Régie en haut de quai Prestataire en bas de quai	04/01/1999	5 362 t
Saint-Pierre-d'Entremont 38 – Le Bourg	Déclarée	Régie en haut de quai Prestataire en bas de quai	21/03/2009	261 t

## Horaires d'ouverture des sites

	Déchèterie Entre-deux-Guiers	Déchèterie St-Pierre-d'Entremont Isère	
		de début avril à fin octobre	de début novembre à fin mars
<b>Lundi</b>	-	14h-18h	-
<b>Mardi</b>	8h-12h	-	-
<b>Mercredi</b>	8h-12h	14h30-18h	14h30-16h30
<b>Jeudi</b>	10h-18h	-	-
<b>Vendredi</b>	14h-18h	-	-
<b>Samedi</b>	8h-12h / 13h-17h	8h-12h30	9h-12h
<b>Dimanche et jours fériés</b>	-	-	-

L'accès de ces deux déchèteries est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels, sans limite d'apport.

Les tarifs appliqués en 2015 sont :

- cartons, ferraille, papiers : gratuit
- végétaux, bois brut : 5 €/m<sup>3</sup>
- amiante, plâtre : 30 €/m<sup>3</sup>
- autres déchets : 12 €/m<sup>3</sup>

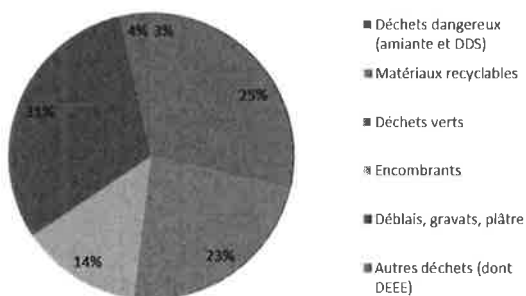
## Fréquentation

Entre-deux-Guiers	St-Pierre-d'Entremont 38
43 507 visites	3 456 visites

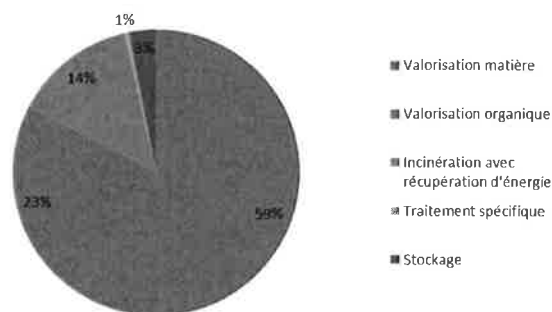
## Quantités de déchets acceptés

	Entre-deux-Guiers	St-Pierre-d'Entremont 38	Mode d'élimination
Encombrants	682,62	89,58	valorisation énergétique
Ferraille	288,04	38,52	valorisation matière
Végétaux	1 310,22	0,00	valorisation organique
Cartons	132,99	27,34	valorisation matière
Gravats	1 641,01	0,00	valorisation matière
Pneus	49,06	3,80	valorisation matière
Amiante	170,69	0,00	stockage
Agglomérés	477,40	76,24	valorisation matière
Bois brut	253,33		valorisation matière
Papiers	56,66	0,00	valorisation matière
Plâtre	86,32	0,00	valorisation matière
PVC	3,84	0,00	valorisation matière
DDS	29,21	1,97	traitement spécifique
DEEE	159,36	21,61	valorisation matière
Tubes/lampes	0,46	0,00	valorisation matière
Batteries	5,48	0,00	valorisation matière
Huiles de cuisine	1,83	0,20	valorisation énergétique
Huiles moteur	8,55	0,99	valorisation matière
Piles	2,31	0,29	valorisation matière
Capsules de café	0,93	0,00	valorisation matière
Cartouches d'encre	0,34	0,06	valorisation matière
DASRI	0,13	0,01	valorisation énergétique
Câbles électriques	1,59	0,00	valorisation matière
<b>TOTAL</b>	<b>5 362,38</b>	<b>260,62</b>	

Déchets collectés



Destination des déchets collectés



➤ Taux de valorisation total : 96,4 %

## ☛ Les conventions avec les éco-organismes

	Dernière date d'obtention
Convention Eco-Emballages (emballages, verre)	01/01/2014
Convention EcoFolio (papiers)	01/01/2014
Convention Ecosystèmes (DEEE)	01/01/2015
Convention Récyclum (lampes, tubes)	01/01/2015
Convention Eco TLC (textiles, linges, chaussures)	01/01/2014
Convention EcoDDS (DDS)	25/04/2014
Convention DASTRI (DASRI)	01/01/2014
Convention Corepile (piles et accumulateurs)	23/03/2014

## ☛ La prévention

### La gestion des biodéchets

La CCCC met à disposition de ses administrés des composteurs individuels en bois ou en plastique d'environ 600 L et des lombricomposteurs contre une participation financière de 20 € (correspondant au droit d'usage du matériel par l'utilisateur).

Cette opération permet de :

- limiter la quantité de déchets incinérés (ordures ménagères) et la quantité de déchets verts apportés en déchèterie
- communiquer à son entourage sur les bienfaits du compostage qui permet d'obtenir un engrais propre, naturel et écologique

En 2015, il a été distribué 87 composteurs et 9 lombricomposteurs sur le territoire.

En complément des 2 sites de compostage de proximité existants (1 site de compostage partagé sur le Plan de ville à St-Pierre-de-Chartreuse et 1 site de compostage autonome au collège St-Bruno à Entre-deux-Guiers), la CCCC s'est dotée d'un 3<sup>ème</sup> site de compostage collectif sur son territoire, dans ses locaux, à Entre-deux-Guiers, pour les biodéchets de ses employés.

En 2015, le Réseau de guides composteurs a poursuivi ses actions de sensibilisation en tenant des stands d'information, notamment sur les Portes ouvertes du compostage partagé à St-Pierre-de-Chartreuse et au Marché aux fleurs des Echelles. Il a également participé à la tenue du café compost au cours de la SERD (cf. paragraphe suivant).

De nouvelles formations compostage-paillage ont été proposées grâce au concours du Département de l'Isère :

- en février : aux élus de la commission déchets
- en avril :
  - o aux agents d'accueil des déchèteries, titulaires et remplaçants, afin qu'ils puissent ensuite sensibiliser les usagers des sites
  - o aux jardiniers de l'association Semons et partageons de St-Laurent-du-Pont
- en mai : aux habitants

Le service de prêt gratuit de broyeurs électriques a été maintenu en 2015 ; 26 personnes en ont bénéficié.

### La Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

Du 21 au 29 novembre 2015, la CCCC, en partenariat avec L'Alternateur, Nathalie ARETZ (artiste plasticienne), la salle Notre-Dame de St-Pierre-d'Entremont 73 et le Parc Naturel Régional de Chartreuse, a proposé à ses habitants un programme d'animations et d'ateliers autour de la thématique de la prévention. L'objectif de cette manifestation nationale est de sensibiliser la population à la nécessité de réduire sa production de déchets aussi bien à la maison, au bureau ou à l'école, qu'en faisant ses achats ou même en bricolant.

→ quelques exemples d'animations/ateliers : démonstration de broyage en déchèterie, atelier déco'récup, apéro-répare, discosupe, troc'fringues, conférence-débat, projection, café compost, ...



## ☛ La communication

### Animations auprès du jeune public

De nombreuses animations en milieu scolaire ont été menées, soit 250 à 300 élèves sensibilisés au tri sélectif, au compostage et au fonctionnement des déchèteries. Des visites de sites ont été organisées pour une centaine d'entre eux, au centre de tri, à l'UVETD (Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets), en déchèterie et sur une plateforme de compostage industrielle.

Des ateliers sur la thématique du compostage ont été conduits dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), dans 2 écoles du territoire (Les Echelles et Miribel-les-Echelles), soit une vingtaine d'enfants sensibilisés pendant 9 semaines.

Les jeunes du PAJ (Pour l'Action Jeunes) qui tiennent le R'ados à la piscine de St-Laurent-du-Pont ont été sensibilisés au tri sélectif.

2 classes du territoire ont par ailleurs participé au concours national Corepile et l'une d'entre elles a remporté le 1<sup>er</sup> prix dans sa catégorie (classe de CM1/CM2 de l'école élémentaire La Plaine de St-Laurent-du-Pont).

### Communication tout public

2 interviews « déchets » ont été diffusées sur Radio Couleur Chartreuse.

L'opération de nettoyage du domaine skiable de St-Pierre-de-Chartreuse orchestrée par l'association Mountain Riders a bénéficié du soutien logistique de la CCCC, notamment par le prêt de gants et la diffusion des consignes de tri.

La CCCC a poursuivi son action de sensibilisation envers les campings de son territoire en mettant à disposition des vacanciers des kits comprenant des sacs de précollecte et des tracts d'information bilingues.

A l'occasion de la 1<sup>ère</sup> Journée européenne de recyclage des piles, la CCCC a participé à l'opération « Recycler ses piles, c'est facile ! ». A cet effet, des collectes de proximité des piles et accumulateurs portables ont été mises en place, notamment dans les mairies et supérettes, pendant 2 semaines, début septembre.

Des résidents du Foyer de vie de St-Joseph-de-Rivière ont été sensibilisés au tri sélectif et plusieurs d'entre eux ont pu visiter le centre de tri et l'UVETD à Chambéry.

Comme chaque année, la CCCC a été partenaire du festival Rencontres Brel de St-Pierre-de-Chartreuse. Outre la mise à disposition de bacs ordures ménagères, elle a financé des spectacles et ateliers de sensibilisation du public aux problématiques liées à la gestion des déchets.

## ☛ Les déchets non ménagers

Conformément à la législation en vigueur, la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères est instaurée sur le territoire de la CCCC soumis à la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), soit l'ex-CC Chartreuse Guiers et l'ex-CC du Mont Beauvoir. Au-delà de 1 320 L par semaine, ou dès le 1<sup>er</sup> litre pour les établissements non assujettis à la TEOM, leurs producteurs (communes, campings, collèges, monastères, centres de vacances, maisons de retraites, établissements privés, etc.), doivent signer une convention avec la CCCC afin de s'acquitter de cette redevance ou bien faire appel à un prestataire privé.

En 2015, outre les communes membres de la CCCC, 15 établissements étaient assujettis à la redevance spéciale.

## B - Les indicateurs financiers

**La fiscalité en place est :** la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et la redevance spéciale sur l'ex-CC Chartreuse Guiers et l'ex-CC du Mont Beauvoir, la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sur l'ex-CC des Entremonts

**Le financement est complété par :** le budget général

Montants perçus

	TEOM	REOM	Redevance spéciale et / ou camping
Montants perçus en € HT	1 290 652 €	204 895 €	138 894 €

	Autres recettes		
	Recettes industrielles : ventes de matériaux	Soutien des éco-organismes	Autres produits et aides
Montants perçus en € HT	94 223 €	134 686 €	8 609 €

Total des charges du service (hors charges de structure) = 1 597 000 € HT

Montant annuel des principales prestations :

- collecte ordures ménagères ex-CCCG = 305 679 € HT
- collecte ordures ménagères ex-CCMB = 44 927 € HT
- collecte sélective (emballages, papiers, verre) CCCC = 99 334 € HT
- exploitation du bas de quai de la déchèterie d'Entre-deux-Guiers = 325 245 € HT
- exploitation du bas de quai de la déchèterie de St-Pierre-d'Entremont 38 = 38 270 € HT

Montant annuel Savoie Déchets :

- incinération des ordures ménagères CCCC = 458 003 € HT
- tri des emballages et papiers = 51 213 € HT